



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 12

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars, à 16 heures 30, le conseil municipal de BRIOUX SUR BOUTONNE, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie HAYE, Maire.

Membres présents : Jean-Marie HAYE, Daniel ROYER, Liliane PAGENEAU, Pascal FERRE, Richard AUTAIN, Maryline GEOFFROY, Patricia MENARD, Françoise MINOT

Membre(s) excusé (e)(s) : Nathalie SARRAZIN, Alain LEVEQUE (pouvoir à Liliane), Christine BERNIER (pouvoir à Pascal), Annie GUION (pouvoir à Jean-Marie), Nadège PICORON, Jean-François BOUTEILLER, Gérard ALLAIN (pouvoir à Maryline),

Mme Liliane PAGENEAU a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2122-8 du CGCT).

Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2026 : unanimité

Début de séance à 20h30 :

**Commune : Compte Financier Unique 2025 (CFU)
(DEL2026_017)**

Rapporteur : Daniel ROYER adjoint

Le conseil municipal va délibérer, le Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il exprime les résultats d'exécution du budget, il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans les sections de fonctionnement et investissement.

Après validation du comptable public, il est proposé au conseil municipal les comptes arrêtés comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes réalisées	1 333 692.98
Dépenses réalisées	1 141 111.74
Solde des réalisations de l'exercice	+ 192 581.24
Résultat antérieur reporté	+ 569 900.85
Résultat de clôture 2025	+ 762 482.09
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes réalisées	403 092.85
Dépenses réalisées	496 631.36
Solde des réalisations de l'exercice	- 93 538.51
Résultat antérieur reporté	+ 310 905.80
Solde de clôture 2025	+ 217 367.29
Reste à réaliser	- 36 595.70
Résultat cumulé	+ 180 771.59

Affectation du résultat 2025

Le résultat de fonctionnement est affecté en recette pour 762 482.09 € et le résultat d'investissement est affecté en recette pour 217 367.29 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU dressé pour l'exercice 2025 du budget commune.

Lotissement : Compte Financier Unique 2025 (CFU) (DEL2026_018)

Rapporteur : Daniel ROYER adjoint

Le conseil municipal va délibérer le Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il exprime les résultats d'exécution du budget, il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans les sections de fonctionnement et investissement.

Après validation du comptable public, il est proposé au conseil municipal les comptes arrêtés comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes réalisées	479 778.74
Dépenses réalisées	504 015.78
Solde des réalisations de l'exercice	- 24 237.04
Résultat antérieur reporté	- 4 537.25
Résultat de clôture 2025	- 28 774.29
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes réalisées	494 866.59
Dépenses réalisées	479 778.68
Solde des réalisations de l'exercice	+ 15 087.91
Résultat antérieur reporté	- 113 943.77
Solde de clôture 2025	- 98 855.86

Affectation du résultat 2025

Le résultat de fonctionnement est affecté en dépense pour 28 774.29 € et le résultat d'investissement est affecté en dépense pour 98 855.86 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU dressé pour l'exercice 2025 du budget lotissement.

Chaufferie bois : Compte Financier Unique 2025 (CFU) (DEL2026_019)

Rapporteur : Daniel ROYER adjoint

Le conseil municipal va délibérer le Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion, et qui constitue l'arrêté des comptes de l'exercice 2025.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il exprime les résultats d'exécution du budget, il retrace en dépenses et en recettes les prévisions et les réalisations dans les sections de fonctionnement et investissement.

Après validation du comptable public, il est proposé au conseil municipal les comptes arrêtés comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	
Recettes réalisées	134 954.61
Dépenses réalisées	135 858.91
Solde des réalisations de l'exercice	- 904.30
Résultat antérieur reporté	- 56 303.70
Résultat de clôture 2025	- 57 208
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes réalisées	70 163.48
Dépenses réalisées	45 232.95
Solde des réalisations de l'exercice	+24 930.53
Résultat antérieur reporté	+ 87 248.56
Solde de clôture 2025	+ 112 179.09

Affectation du résultat 2025

Le résultat de fonctionnement est affecté en dépense pour 57 208 € et le résultat d'investissement est affecté en recette pour 112 179.09 €.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote, approuve le CFU dressé pour l'exercice 2025 du budget chaufferie.

Questions et informations diverses :

Fin de séance : 17h15
La secrétaire de séance

Le Maire